

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 23 (1966)

Heft: 8

Rubrik: EPGs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En marge d'une course d'orientation

De toutes les manifestations sportives il y a un ou plusieurs enseignements à tirer. Généralement ceux-ci sont d'ordre technique et, après la compétition, fleurissent dans les colonnes de la presse spécialisée. A la suite de la 22e course cantonale neuchâteloise d'orientation qui se déroula récemment dans le Bois de Serroue dominant Corcelles, Peseux et l'extrémité ouest de Neuchâtel, j'ai à cœur de soulever un problème éducatif. Celui-ci c'est imposé à moi à deux reprises soit dans une reconnaissance du terrain inhérente à l'organisation de ladite épreuve et le jour même de la compétition.

Bref, voici brièvement esquissée, la raison de mon premier malaise.

Lors de la recherche d'un poste propice à la catégorie élite, dans la forêt appelée « les Abandonnées » parce qu'aux confins du territoire communal, alors que je me réjouissais de fouler un sol tout tendu de mousse souple et de parcourir une nature respectée, je découvris, à trois pas du chemin caillouteux, une boîte de fer blanc négligemment jetée par l'automobiliste qui récemment avait profité de l'éloignement et de la tranquillité des lieux pour pratiquer une indispensable vidange.

Et maintenant, voulez-vous la deuxième fausse note ?

Au matin de la course, sous les ombrages de ce belvédère qu'est Chantemerle, tandis qu'un soleil radieux remplissait un ciel sans nuage, le haut-parleur, dans ses ultimes recommandations, précisa qu'après l'arrivée au Chanet, le pique-nique à l'extérieur du local prévu était strictement interdit. Faut-il penser qu'il n'y a plus d'amateurs de pique-nique au grand air et devant un panorama extraordinaire puisque cet avis catégorique ne souleva aucune rouspétance ? Mieux, personne ne s'inquiéta de connaître les raisons qui conduisaient les organisateurs à cloîtrer ainsi entre quatre murs les coureurs et les invités tandis que, une fois encore, les conditions atmosphériques clamaient, dans un site idyllique, liberté, air pur, lumière éclatante ou ombre fraîche des chênes séculaires. Aliéner ainsi la liberté individuelle lors d'une manifestation sportive est grave, certes. Laisser passer cela sans explication le serait davantage encore.

Depuis plusieurs années, le point noir de l'organisation de la course cantonale d'orientation est l'effroyable désordre causé par les trop nombreux coureurs négligeant sciemment les endroits prescrits pour le dépôt des déchets du repas de midi au profit de cette vaste poubelle qu'est la nature. Toutes espèces de moyens ont été utilisés pour attirer l'attention de chacun sur ce problème lors de la course elle-même. Les responsables de la journée se sont ingénié à faire nettoyer les lieux, avant la proclamation des résultats, par les volontaires péniblement recrutés dans les équipes présentes ou le lendemain de la course, par du personnel spécialement engagé.

Mais rien n'y fait. Chaque année le spectacle est plus lamentable. Malgré le matériel mis à disposition (sacs, cartons, caisses, grands récipients et écriteaux), malgré les appels répétés, le coin de pays où se déroule l'arrivée est souillé sans vergogne par cette masse anonyme dans laquelle se fond chaque concurrent, chaque individu, même celui qui chez lui a des habitudes d'ordre.

Donc en 1966, pour la première fois, les alentours du Chanet n'ont pas eu à souffrir de la pelure de cervelas, des papiers argentés de fromage ou de chocolat, du cornet épais à peine froissé. Oui ! mais à quel prix ? Celui d'un parcage ! Doit-on admettre que c'est la solution idéale, définitive ? Je ne le pense pas.

Je vois une autre issue dans l'éducation dispensée par le moniteur. Ce dernier ne doit pas considérer que sa tâche est terminée lorsqu'il a épuisé le chapitre technique des branches de base et des branches à option. Il doit être conscient de l'importance que son exemple revêt, de l'empire de son influence. Si cela est, spontanément l'entraîneur aura compris qu'à l'éducation individuelle prodiguée par le milieu familial, il doit ajouter les bienfaits de l'éducation de groupe. Non seulement il stigmatisera le jeune qui profite de la présence d'autrui et se laisse aller à des actions qu'il n'envisage même pas dans la solitude, mais il encouragera celui qui a un tem-

pérament de chef, d'organisateur, celui qui est influent, à s'affirmer positivement. Il ne se réjouira pas seulement d'un succès technique mais aussi de la tenue de ses poulains. Il montrera à ceux-ci combien le plaisir d'un beau résultat de compétition peut être terni par une attitude relâchée avant ou après l'effort sportif. Lors d'une excursion dans le terrain il attirera l'attention de ses disciples sur la facilité avec laquelle les beautés naturelles peuvent être dégradées. A l'occasion il organisera avec son équipe enthousiaste le nettoyage du vallon forestier, de la rive d'un cours d'eau, du bord d'un chemin pédestre, malheureusement transformés en dépôts d'ordures. Il ne sera peut-être pas indispensable de s'éloigner tellement du terrain de sport pour éduquer ; une intervention énergique, au vestiaire, lorsqu'une allumette vole au sol sous l'œil goguenard du cendrier, sera déjà salutaire.

Oui, moniteur, il faut déclarer une guerre sans merci aux insensés qui considèrent la nature sous toutes ses formes comme une agréable poubelle. Il faut faire sentir le ridicule de l'automobiliste qui balance n'importe quoi par la portière parce qu'il ne sent pas le pays effleuré du relief de ses quatre pneus, et souligner le sans-gêne des avaleurs de kilomètres qui se permettent tout puisqu'ils ne font que passer et ne se sentent pas concernés. Cette croisade nous conduira à ne plus limiter les places du pique-nique lors de nos manifestations EPGs et, avec le temps, les jeunes faisant l'éducation de leurs aînés au besoin, dans le tapis moussu on ne retrouvera que les fraîches chanterelles.

Marcel Rutti

En cas d'accident grave: innovation

Après une bénéfique préparation physique, bien des groupements EPGs se lancent actuellement à l'assaut des cimes neigeuses.

Malheureusement, les conditions atmosphériques, qui ne sont pas des plus favorables, entravent la réalisation de bien des projets. Les accidents de montagne annoncés par la presse, la radio ou la télévision ne peuvent qu'inciter à la prudence et au respect des règles élémentaires de l'alpinisme.

Au sujet du secours en montagne, nous avons le plaisir de porter à la connaissance de nos lecteurs une heureuse initiative.

En effet, depuis quelque temps déjà, le service de l'aviation de l'armée dispose d'un poste de secours permanent, doté d'hélicoptères.

Normalement ce poste de secours peut et doit, le cas échéant, servir au sauvetage de blessés lors d'accidents graves se produisant dans un cours EPGs d'alpinisme.

Il est bien évident que l'intervention d'un hélicoptère est fonction de la nature et de la gravité des blessures.

Avant de formuler une demande d'intervention, il est opportun de connaître les points suivants :

1. **N° de téléphone et siège du poste de secours permanent:**
Place d'aviation Dübendorf
(051) 85 22 20 ou (051) 85 63 11.
2. **Heures d'engagement:**
de 0400 à 2200 h., c'est-à-dire de l'aube à 1/2 heure avant le crépuscule.
3. **Désignation de l'emplacement d'accident:**
Coordonnées d'après la carte au 1:50 000.
4. **Nombre de blessés graves à transporter.**
5. **Prise en charge éventuelle, en milieu précisé, d'une personne telle que:**
médecin, conducteur de chien à avalanche, membre d'une colonne de secours, etc. ?

Précisons encore que seuls les moyens de transport seront mis à disposition par ce poste de secours. En effet, toute alerte éventuelle d'une colonne de secours reste de la compétence du moniteur EPGs responsable.

Ch. Wenger